

Depuis le 1^{er} mars 2020 les entreprises de plus de 50 salariés doivent publier leurs index d'égalité professionnelle mis en place par le Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion. Technisem, ayant franchi en 2021 le cap des 50 salariés, a participé à cet index dont voici les résultats :

INDEX SUR L'ANNÉE 2021



1/ ÉCART DE RÉMUNÉRATION H/F PAR CSP*

33/40
SCORE TECHNISEM

* sur 61 salariés (tous statuts confondus, PDG inclus)

2/ ÉCART DE RÉPARTITION DES AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES H/F

35/35
SCORE TECHNISEM

3/ AUGMENTATION SUITE AU RETOUR DE CONGÉ MATERNITÉ*

0/15
SCORE TECHNISEM

**Durant la période de référence (soit du 01/01/2021 au 31/12/2021), deux collaboratrices ont été concernées par un congé maternité. Des augmentations ont été effectuées pour l'ensemble du personnel au 01/01/2021, mais l'indicateur prend en compte uniquement les augmentations au retour de congé maternité sur la période de référence ce qui explique ce score.*

Tous les salariés ont bien bénéficié d'une augmentation de salaire en 2021, y compris ceux étant revenus de congé maternité sur cette période.

4/ LES 10 PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS*

10/10
SCORE TECHNISEM

*5 hommes et 5 femmes

SCORE TOTAL SUR 100 POUR L'ANNÉE 2021

Cet index est conçu pour les entreprises de grande taille. La notation retenue reflète peu la réalité de notre situation (entreprise ayant passée le cap des 50 salariés en 2021).

SCORE SI PRISE EN COMPTE DES AUGMENTATIONS RÉALISÉES SUR LA PÉRIODE COMPLÈTE DE RÉFÉRENCE



SCORE FINAL RETENU



